



# **Syndicat national Pénitentiaire des Surveillant(e)s - C.E.A.**

## **Projet InSERRE Arras**

### **Une expérimentation à surveiller de près**

Le SPS-CEA a été convié à une bilatérale le 19 mars 2025 concernant un point d'étape sur le projet InSERRE d'Arras (T1 2025), porté par l'Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle (ATIGIP).

Ce projet expérimental, qui vise à faire de la réinsertion une priorité à travers un fonctionnement « exorbitant du droit commun », interroge notre organisation syndicale sur plusieurs points de vigilance.

#### **Un chantier d'envergure, un calendrier ambitieux**

La livraison de l'établissement est prévue pour mars 2026 avec une mise en fonction en septembre 2026. Il est à remarquer un avancement notable du gros œuvre. L'arrivée de l'équipe projet en mars 2025 a permis une accélération, notamment avec la nomination du chef d'établissement, de son adjointe, et des premiers cadres. 50 postes de Surveillants sont prévus pour cette structure, ceux-ci seront issus de la campagne de mobilité du 2ème semestre 2025 pour une affectation environ avril 2026. Un service est à l'étude via le DIOS de la DISP de Lille.

**Le SPS-CEA a réagit très vivement, estimant que 50 postes de Surveillants c'est largement insuffisant afin de couvrir 25 postes par jour. Pour le SPS s'est quasiment mission impossible, le SPS-CEA demande que l'effectif soit réévalué à la hausse.**

#### **Une formation spécifique, mais encore floue**

Si l'intention d'une formation d'adaptation au poste est saluée, force est de constater que de nombreuses modalités restent « en cours de réflexion ». Le Syndicat SPS-CEA réclame des garanties sur la qualité, l'accessibilité et la valorisation de cette formation, notamment pour les personnels expérimentés. Nous veillerons à ce que la notion de « surveillant InSERRE » ne dévalorise pas l'ensemble de la profession.

#### **Un cadre juridique hors norme**

Le recours à l'article 37-1 de la Constitution permet de déroger à certaines règles du code pénitentiaire. Le projet législatif en préparation, avec son lot de dérogations et de créations inédites (contrat d'accompagnement socioprofessionnel, régime disciplinaire spécifique, etc.), appelle à la plus grande prudence. Le SPS-CEA alerte sur les risques de dérive et demande un encadrement renforcé des conditions de travail et des responsabilités du personnel.

## **Des partenariats territoriaux en construction**

L'ancrage territorial est mis en avant via l'Espace Citoyen, le développement du travail pénitentiaire, de la formation professionnelle et de la santé. Le SPS-CEA reste attentif à ce que ces dispositifs ne deviennent pas des vitrines sans contenu, et que les partenariats soient réellement au service de la sécurité, de la réinsertion et des conditions de travail des agents.

## **Une communication offensive mais un contenu à préciser**

La « maison du projet » et ses outils de communication traduisent une volonté de lisibilité et de proximité. Cependant, nous rappelons que la réussite du projet ne se jugera ni sur des maquettes ni sur des itinéraires de sensibilisation, mais bien sur les conditions réelles d'exercice des personnels et les résultats mesurés sur le terrain.

## **Une évaluation scientifique à suivre avec rigueur**

Le comité scientifique chargé de l'évaluation, composé d'universitaires et de praticiens, aura une lourde responsabilité. Le SPS-CEA demande à y être associé, en tant que représentant du personnel, afin que les agents de terrain aient voix au chapitre dans cette analyse d'impact.

## **Conclusion**

*Le projet InSERRE d'Arras constitue une initiative ambitieuse mais à haut risque si elle s'éloigne des réalités du terrain. Le Syndicat SPS-CEA restera pleinement mobilisé pour défendre les intérêts des personnels et exiger que toute innovation respecte les fondements de notre métier, les droits des agents et les exigences de sécurité.*

Le 22/03/2025, le Bureau Central National

Site Internet : <http://www.sps-penitentiaire.fr/> E-Mail : [secretariat-sps-cea@hotmail.fr](mailto:secretariat-sps-cea@hotmail.fr)